

*L'ajournement*

L'une des principales recommandations des délégués spéciaux portait sur la nécessité pour les États-Unis d'établir un programme quinquennal de 5 milliards de dollars de démonstration commerciale de technologies de lutte. Cette recommandation visait à étendre la gamme des options en matière de lutte pour faciliter l'élaboration d'un plan américain de lutte contre les pluies acides. Elle visait aussi à offrir une solution partielle aux pluies acides.

Deux des critères proposés par les délégués spéciaux sont d'une importance particulière pour le Canada. C'est surtout en fonction de ces critères que le Canada jugera les initiatives actuelles et à venir des États-Unis. Voici comment le rapport des délégués les décrit: «On devrait accorder plus d'attention aux projets qui mettent en oeuvre des techniques de recyclage applicables au plus grand nombre de sources existantes qui contribuent par leur volume et leur emplacement à la pollution atmosphérique transfrontière»; et «ces projets devraient aussi entraîner une certaine réduction partielle des émissions atmosphériques américaines qui affectent les écosystèmes canadiens».

Nous nous sommes donné des objectifs clairs au sujet des pluies acides. Les dépôts d'acide doivent être réduits à moins de 20 kilogrammes par hectare par année. Pour y arriver, il faut réduire de 50 p. 100 les émissions de dioxyde de soufre dans l'est du Canada et de 50 p. 100, soit de 4 à 2 millions de tonnes, la pollution transfrontière en provenance des États-Unis.

Le Canada juge les projets de démonstration de technologies d'épuration du charbon en fonction surtout de la mesure où elles peuvent être appliquées aux principales sources d'émissions qui affectent le Canada et où les projets de démonstration se traduisent par une réduction immédiate de la pollution transfrontière. Ce sont les critères que nous utilisons pour évaluer les neuf projets en cours dans le cadre du programme d'épuration du charbon du département américain de l'énergie.

• (1810)

#### LA LOI SUR LES BREVETS—L'EFFET DES MODIFICATIONS SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) sur les prévisions d'augmentation des coûts des médicaments au Canada à la suite des modifications concernant les produits pharmaceutiques qu'il a proposées à la Loi sur les brevets. Le ministre m'a répondu que le prix des médicaments déjà commercialisés n'augmenterait pas et que personne n'avait à spéculer sur des médicaments qui ne sont pas encore sur le marché. Les médicaments dont nous parlons sont évidemment ceux qui vont être commercialisés en vertu des nouvelles dispositions si ce projet de loi est effectivement adopté.

Le ministre a essayé d'esquiver la question en soulignant la difficulté de prévoir des augmentations futures des prix. En réalité, le gouvernement sait que le prix des médicaments au Canada va augmenter et il a fait des études de coût pour déterminer les conséquences de sa nouvelle mesure législative. Le ministre a peur de publier ces études parce qu'elles montreraient la gravité des conséquences que subiront les Canadiens.

Cet été, j'ai demandé à prendre connaissance de ces études sur les répercussions au niveau des coûts en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ma requête a été rejetée sous prétexte

que ces documents pertinents étaient des documents confidentiels du Cabinet et qu'ils échappaient par conséquent à l'examen public. Depuis le début, le gouvernement essaie de faire le moins de vagues possible autour de ce projet de loi. Il voulait le présenter le dernier jour de la session en juin, pour minimiser l'attention qu'il susciterait dans le public. Le gouvernement sait que, d'après un sondage Gallup publié en septembre, 57 p. 100 des Canadiens sont hostiles aux modifications proposées.

En raison des modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1969, le Canada, qui était l'un des pays où les médicaments étaient les plus chers du monde, est devenu l'un de ceux où ils sont les moins chers. Grâce à un accroissement de la concurrence entre fabricants de médicaments, les Canadiens ont pu bénéficier de médicaments à meilleur marché que dans d'autres pays. En augmentant considérablement la durée pendant laquelle les multinationales auront des droits exclusifs sur les médicaments qu'elles fabriqueront, ce projet de loi va renverser la situation.

Sous la pression des multinationales pharmaceutiques et maintenant du gouvernement américain, notre gouvernement a présenté cette mesure qui va forcément faire augmenter le coût des médicaments prescrits sur ordonnance au Canada. Les entreprises pharmaceutiques multinationales estiment qu'il faut changer la situation au Canada, non seulement parce qu'elles y voient la possibilité d'accroître leurs profits, mais aussi parce que le Canada montre un exemple que ces sociétés ne souhaiteraient pas voir se répandre à travers le monde.

Ni le gouvernement, ni l'Association canadienne de l'industrie du médicament, le groupe qui représente les grandes multinationales, n'ont présenté d'estimation des répercussions de cette proposition sur le prix des médicaments. Toutefois, d'après l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, l'organisme qui représente les fabricants de médicaments non brevetés au Canada, le supplément à payer par les Canadiens en 1995 sera de 650 millions de dollars, et de 745 millions en 1996.

Le coût cumulatif est beaucoup plus élevé que l'accroissement des investissements promis par les fabricants multinationaux. Ces sociétés multinationales ont promis d'investir quelque 1,4 milliard de dollars sur les dix prochaines années. Bien que le gouvernement s'abstienne de le dire, ces sociétés ne réaliseront ces investissements supplémentaires que si elles ont l'assurance d'une augmentation de leurs recettes grâce à la hausse des prix. Les multinationales l'ont proposé publiquement, mais le projet de loi que le gouvernement a présenté n'exige aucune garantie d'investissement, de recherche et de développement, ni encore de création d'emplois.

Bien que le ministre prétende qu'il n'est pas possible de savoir quelles augmentations de prix cette mesure entraînera au niveau des nouveaux médicaments, le projet de loi comporte des dispositions prévoyant le paiement de 25 millions de dollars par an pendant quatre ans aux provinces pour compenser les répercussions à court terme sur les régimes d'assurance médicale ainsi que des garanties supplémentaires pour le cas où il faudrait procéder à certains rajustements. Le ministre sait qu'en protégeant les grandes multinationales pharmaceutiques